



DELIBERATION du BUREAU de la Communauté

N° 2026 – B - 021

Séance du 20 mai 2026

**SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS – ACQUISITION D’UN LOCAL
MODULAIRE POUR LES AGENTS DE LA DECHETERIE DES ALLUCHATS**

L’an deux mille vingt-six, le 20 mai à 17 heures 30, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Jean-Luc LEGER, Président, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 15 mai 2026.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Jean-Luc LEGER ; Stéphane DUCOURTIOUX ; Mélanie LE NUZ ; Laurent LHERITIER ; Benjamin SIMONS ; Vincent PERRIERE ; Patrick JALLAIS et Frédéric THOMAS.

ETAIENT EXCUSES : Mesdames et Messieurs

Yves ORLIANGES ; Isabelle RAPINAT ; Cynthia VELLEINE et Olivier CAGNON.

M. Benjamin SIMONS présente le rapport suivant :

Rappel du contexte

Le Service Public de Gestion des Déchets de la Communauté de communes Creuse Grand Sud est gestionnaire, au titre de sa compétence « déchets », de deux déchèteries intercommunales.

L’exploitation de ces deux sites constitue une part importante des activités du service. En effet, outre une fréquentation importante (environ 20 000 passages par an à la déchèterie du Thym et 3 000 passages par an à la déchèterie des Alluchats), la gestion des flux collectés dans un contexte de développement des filières de tri exige une mobilisation importante.

La déchèterie des Alluchats est très peu équipée pour les agents qui y sont en poste. En effet, seul un petit chalet de quelques mètres carrés et en très mauvais état fait office de bureau d’accueil, de sanitaires, de vestiaire et de local de rangement.



Objet de la demande

Pour améliorer les conditions de travail des agents sur site, et pour leur fournir un minimum de confort, il est proposé l'acquisition d'un local modulaire. Celui-ci serait équipé d'un espace de repos, d'une kitchenette et d'un espace sanitaires comprenant un vestiaire, une douche et des toilettes. Le local doit être chauffé et climatisé. Cet équipement viendrait compléter le chalet existant qui pourra être réaménagé en bureau d'accueil plus adapté.

Éléments d'appréciation

Pour cet équipement, la société OCEBLOC (63) ayant fourni le site du Thym pour un module similaire a été recontacté pour une offre de prix.

Cette société loue principalement de tels équipements, conçus sur mesure, mais propose ponctuellement à la vente du matériel reconditionné et remis en état neuf. Il s'agit d'une opportunité pour disposer d'un matériel de meilleure qualité à un prix limité. Le local acquis en 2024 a donné entière satisfaction.

Éléments financiers

Le devis fourni par la société OCEBLOC s'élève à hauteur de **15 095,00 € HT** pour la fourniture et la livraison sur le site des Alluchats d'un module tout équipé de 6 m x 3 m.

Pour cet investissement, la Communauté de communes a sollicité une aide DETR permettant une subvention pour cette acquisition à hauteur de 40 % des dépenses HT.


Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** le présent marché de fourniture d'un local modulaire de 6 m x 3 m tout équipé pour la déchèterie des Alluchats à la société OCEBLOC et pour un montant de **15 095,00 € HT (18 114,00 € TTC)**,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le bon de commande relatif à ce projet.

Ainsi fait et délibéré le 20 mai 2026 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le

PUBLIEE le


Le Président,
Jean-Luc LEGER

